

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

**COMMUNE D'ESNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Commission Locale de Développement Rural du 18 novembre 2014 à 20h00
Administration communale, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 Esneux**

Présents : D. DEFECHEREUX (CLDR), A-C. FLAGOTHIER (Echevine), L. IKER (Bourgmestre), P. JEGHERS (CLDR), P. GEORIS (Echevin), P. HAMOIR (CLDR), J. LEMAITRE (CLDR), J-C. LIGOT (CLDR), M. WOILLARD (CLDR)

A. BARTHELEMY (GREOA), M-F. GILIS (GREOA)

Excusés : K. BURGEON (Administration communale), P. DETROOZ (CLDR), A. FROMENT (CLDR), P. LAMALLE (CLDR), R. MONAMI (CLDR), G. ROTA (CLDR)

1. Approbation du PV du 16/09/2014 et des PV des GT « évaluation »

Le PV du 16/09/2014 est approuvé sans remarques. Certains des PV relatifs aux GT « évaluation du PCDR » n'ayant pas été transmis aux membres, il est convenu que le point soit reporté à la prochaine réunion de la CLDR et que les PV soient transmis aux membres par e-mail par la Commune. Un membre rappelle également que le règlement communal concernant l'HoReCa devait également être transmis aux membres.

2. Fiche 1.2. Centre d'Esneux : état d'avancement

La fiche-projet actualisée est distribuée à l'assemblée. Il est convenu que celle-ci soit également transmise par courriel. Il est précisé que la description des postes du budget devra encore être affinée. La Bourgmestre invite les membres à faire part de leurs remarques avant la prochaine réunion.

La Présidente explique qu'une réunion s'est tenue, le 8 octobre 2014, entre la Commune, le GREOA et les différents pouvoirs subsidiants envisagés dans le cadre de l'introduction d'une demande de Convention pour la fiche 1.2. Cette réunion rassemblait des représentants de la DGO1 Routes et bâtiments, de la DGO2 Voies hydrauliques, de la DGO3 Développement Rural et du CGT (Commissariat Général au Tourisme).

Concernant le projet de création d'une passerelle sur l'Ourthe, la DGO2 n'a pas émis *a priori* d'objection pour autant que la passerelle n'entrave pas la circulation sur le cours d'eau et ne bouleverse pas l'écosystème. En termes de financement, la DGO1, la DGO2 et le CGT ont exprimé qu'ils ne pourraient assumer le subventionnement de ce projet en regard de leurs compétences. Quant à la DGO3, Madame Franck a exprimé un droit de réserve quant à l'intervention du Développement Rural pour cette dimension du projet. Le cas échéant, la Commune devrait assumer l'entièreté du financement de la passerelle. Il a dès lors été

convenu que la passerelle soit maintenue dans la seconde phase du projet, c'est-à-dire dans la fiche 3.7. Par ailleurs, la Présidente informe les membres que la Commune a reçu un avis favorable du fonctionnaire délégué. Et si aucune piste de financement n'est actuellement évoquée, les différentes possibilités vont être étudiées par la Commune. Il n'est néanmoins pas opportun de maintenir la passerelle dans l'actualisation de la fiche 1.2. Celle-ci sera par contre prise en compte dans le plan de mobilité qui sera réalisé.

L'aménagement de la liaison RAVeL dans le centre d'Esneux a, quant à lui, reçu un avis positif de la DGO1 *a priori*. Deux propositions d'aménagements ont été émises:

- créer le RAVeL en site propre entre la rue de la Station déviée en élargissant la bande pavée le long de l'Ourthe avec le risque que les piétons et cyclistes soient « coupés » de la place par la route. Il serait alors nécessaire de créer une ouverture sécurisée pour la traversée de la voirie,
- dévier le RAVeL au niveau de la nouvelle place avec l'avantage que les usagers doux soient directement conviés à fréquenter la place, l'espace intergénérationnel, les commerces... Dans ce cas il serait nécessaire de réaliser deux traversées sécurisées.

Face à cette proposition, la CLDR rappelle le souhait de créer une promenade piétonne le long de l'Ourthe. Selon les membres, cette promenade devrait idéalement rester destinée aux piétons. Ils ajoutent que le partage de la voirie entre les cyclistes et les automobilistes doit être envisagé et que les aménagements pourraient être réalisés afin que la voirie puisse permettre la cohabitation des deux types d'usagers.

3. Evaluation du PCDR : bilan des GT

Les agents de développement du GREOA rappellent aux membres que 5 réunions thématiques se sont tenues depuis le mois de septembre afin de travailler à l'évaluation du PCDR. Lors de chacune de ces réunions, un document de travail reprenant les données du diagnostic actualisé, le bilan des actions et projets réalisés depuis 2010, ainsi que les différentes fiches-projet, a été distribué aux membres afin de nourrir leur réflexion. Lors de ces réunions, des propositions ont été émises quant au maintien, à la modification, à la suppression ou à la création de fiches-projet. Le bilan des actions réalisées ainsi que le programme d'actions ont également été revus. Sur base de ce travail, une première révision des fiches-projet (cfr. document annexé) a été effectuée. Différentes questions doivent cependant encore être approfondies. Afin de permettre aux membres de bénéficier d'une vue d'ensemble concernant l'adéquation entre les fiches-projets et les objectifs de développement, un tableau croisé leur est distribué.

Fiche 1.1. Fontin

Pour rappel, une demande de Convention avait été introduite par la Commune en vue de réaliser ce projet et un subside de 750.000 euros lui a été octroyé par la DGO3 Développement Rural. En raison de la dégradation rapide du centre d'Esneux (fermeture des commerces, plus faible fréquentation du centre...) et de l'état des finances communales, la Commune, en accord avec la CLDR, a pris la décision de prioriser la fiche-projet 1.2. Centre d'Esneux et de suspendre provisoirement le projet de Fontin. En effet, l'enveloppe budgétaire attribuée à Fontin est maintenue. En outre, il est précisé qu'aucun glissement budgétaire de la fiche 1.1. à la fiche 1.2. n'est envisageable. La fiche 1.1 reste donc bien une des priorités de la Commune d'Esneux.

Fiche 1.4. Aménagement d'un pôle touristique au Domaine de Brunsode

La Présidente explique que l'auberge de jeunesse est vouée à disparaître et qu'elle sera remplacée par une asbl chargée de la réinsertion sociale au travers d'un programme de formation. L'asbl est actuellement installée à St Roch Ferrières. Il est prévu qu'elle déménage à Tilff, que les jeunes en réinsertion résident dans l'auberge de jeunesse et que les ruines soient rénovées. Dans ce cas, une convention serait passée entre la Commune et l'asbl pour l'occupation des lieux. Concernant la rénovation du musée de l'abeille, il est décidé de maintenir ce point dans la fiche et d'intégrer également la création d'un centre pédagogique et didactique autour de l'environnement. Quant au camping, son déplacement est toujours envisagé dans le cas notamment d'une éventuelle opportunité d'achat par la Commune d'un terrain situé à proximité du château. La suggestion émise en 2010 de créer un jardin communautaire a été supprimée à l'unanimité par les membres en raison de la non-adéquation de cette dimension du projet avec le cadre général du château.

Fiche 1.7. Aménagements de convivialité et de barbecues (Cortil)

Lors des réunions en GT il a été convenu de maintenir la fiche. Il est précisé par les membres que ce pavillon devra idéalement pouvoir accueillir 80 personnes et fonctionner de manière similaire à celui de la Heid aux corbeaux qui propose un espace de barbecues et un local pour l'organisation d'activités associatives et de fêtes. La gestion pourrait quant à elle être assurée par le Syndicat d'Initiatives. Il est précisé que ce projet doit être envisagé de manière complémentaire aux salles existantes à Tilff (salle de l'Amirauté et du château de Brunsode).

Fiche 2.1. Réalisation de la phase 2 de l'Escale

Cette fiche sera conservée et la Bourgmestre précise que la Commune a introduit un dossier auprès de Liège Europe Métropole (anciennement la Conférence des Bourgmestres) en vue d'obtenir éventuellement des subsides pour la réalisation du projet, dans une optique de transcommunalité.

Fiche 2.2. Mery, aménagements multimodaux place de la gare et alentours

Il avait été décidé de maintenir la fiche et la CLDR confirme l'intérêt de réaliser des aménagements visant à sécuriser l'espace de la gare et de ses alentours, en lien notamment avec le passage du RAVeL à Mery. En outre, ils maintiennent le souhait de créer des espaces de convivialité agrémentés d'espaces verts et de mobilier urbain, à la fois pour en faire profiter les cyclistes et promeneurs de passage mais aussi pour créer des lieux de rencontres pour les habitants du quartier.

Fiche 2.3. Renforcement du maillage inter-villages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux

La nécessité de faire le lien avec le classement de la boucle de l'Ourthe a été évoquée. Par ailleurs, il a été convenu de poursuivre les efforts menés dans le cadre du projet de la forêt sociale et de l'amélioration de la mobilité douce sur le territoire, notamment au niveau du quartier du Mont à Tilff et du bois des Manants. Il est également rappelé qu'un lien avec la nouvelle Plate-forme Let'go soit effectué dans la fiche-projet.

Fiche 2.6. Aménagement d'un pôle sportif

Si des travaux d'aménagements se justifient encore actuellement, certaines dimensions du projet évoquées dans la fiche ne sont plus d'actualité. En effet, le terrain de football pourrait bien être aménagé sur le site du hall omnisport mais il n'est pas prévu d'y intégrer les terrains de tennis, ni de créer un cyber espace.

Fiche 3.2. Aménagement d'une maison de village afin de renforcer la cohésion sociale, en articulation avec le plan HP

Lors des réunions des GT, les membres se sont positionnés pour la suppression de cette fiche-projet notamment en raison de l'existence du projet de réinsertion des résidents HP dans les nouveaux logements qui seront créés à Esneux. En effet, dans ce cadre, un accompagnement social des résidents est déjà prévu. La décision de supprimer cette fiche a été maintenue par l'assemblée qui a cependant réfléchi à l'opportunité de créer une maison communautaire pour permettre aux personnes plus âgées de se retrouver dans un lieu adapté tout en bénéficiant de l'encadrement d'un animateur formé spécifiquement à l'encadrement tant « occupationnel » que médical des personnes âgées. Les agents de développement expliquent que cette initiative a été lancée sur la Commune d'Ouffet, en concertation avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et que la maison communautaire y ouvre ses portes deux jours par semaines. Face au vieillissement de la population esneutoise, la CLDR se positionne favorablement en regard de cette proposition. La Présidente ajoute que l'aménagement d'un local pour la création d'une maison communautaire pourrait également être profitable aux associations et comités de l'entité qui pourraient investir les lieux en dehors des plages horaires réservées aux activités des seniors.

Fiche 3.4. Création de logements

La Présidente rappelle que la problématique du logement est entière sur la Commune d'Esneux, non seulement en raison du prix élevé des loyers mais aussi de la diminution des terrains à bâtir et de la transformation de certaines habitations en kots pour les étudiants de l'ULg. Ce faisant, les jeunes ont de plus en plus de difficultés à s'installer sur la Commune. Il importe dès lors de veiller à soutenir le maintien des jeunes esneutois dans l'entité en leur offrant la possibilité d'accéder à un logement à moindre coût. La création de logements tremplins doit donc faire partie d'une des priorités de cette fiche-projet.

Fiche 3.7. Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 2 de la fiche 1.2) : le quartier de la rue de Bruxelles avec la création éventuelle d'un parc

Conformément aux suggestions émises par la DGO3, la passerelle sera intégrée dans cette seconde phase. Les aménagements prévus initialement dans la fiche peuvent être maintenus. En outre, un lien avec les aménagements du pont d'Esneux (élargissement du trottoir) devra être effectué et les aménagements envisagés au coin du pont, en face du café le Belle-vue, devront être intégrés dans la fiche. Pour rappel, il s'agit de créer un lieu de convivialité agrémenté d'espaces verts et de mobilier urbain.

Propositions de nouvelles fiches

Les agents de développement expliquent que le GT « économie » a suggéré de créer une nouvelle fiche-projet concernant le soutien communal à un développement de l'agriculture mais aussi des producteurs locaux.

Un membre rappelle également que le GT « Vie associative » a suggéré de créer un nouveau site internet, indépendant de celui de l'Administration communale et dédié exclusivement aux touristes

4. Divers

Le GREOA rappelle aux membres qu'une première réunion du GAL se tiendra le 19 novembre à 19.00 à la salle l'Escale et que toute personne intéressée est invitée à y participer.

La prochaine CLDR aura lieu le 9 décembre 2014.

La réunion se clôture à 21.05